

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
17
- Pouvoir :
-
- Votants :
17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

Le 27 mai 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 11 mai 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Daniel MARECHAL, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAUDEAU-RAINOT.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Dominique PROUST, Payeur départemental, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

En application des dispositions de l'article L 1424-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT) « *Le service départemental d'incendie et de secours est administré par un conseil d'administration composé de représentants du département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie* ».

Par délibération en date du 19 décembre 2013, le conseil d'administration a arrêté sa composition comme suit :

* le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Casdis) compte 17 sièges répartis de la manière suivante :

- Département 11 sièges de titulaires et 11 sièges de suppléants
- Communes4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants
- EPCI2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants

L'article L 1424-24-2 du CGCT dispose que « *Les représentants du département sont élus au scrutin de liste à un tour par le conseil départemental en son sein dans les quatre mois suivant son renouvellement. Il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.* ».

Ainsi, les élections départementales en date des 22 et 29 mars 2015, ont emporté un renouvellement partiel du Casdis par la désignation des conseillers départementaux qui y siègent.

*

**

Enfin, l'article L 1424-27 alinéa 1 du CGCT dispose que « *le conseil d'administration est présidé par le président du conseil général ou l'un de ses membres du conseil d'administration désigné par le président du conseil général...* » .

Le président du conseil départemental, Monsieur Pascal MARTIN a, en application des dispositions susmentionnées, souhaité désigner, Monsieur André GAUTIER, conseiller départemental, comme président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime par arrêté du 29 avril 2015.

*

**

Aussi, il vous est proposé de :

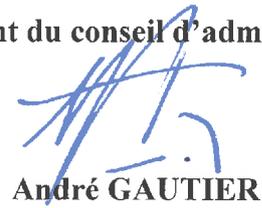
- prendre acte des modifications portées à la composition du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime telles qu'issues du dernier renouvellement des représentants du département et reportées **en rouge** dans le tableau joint en annexe,

- déclarer, installé dans ses fonctions, à compter de ce jour, le 27 mai 2015, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER



Annexe

Membres titulaires du CASDIS 76				Membres suppléants du CASDIS 76			
Membres représentant le Département							
Monsieur	GAUTIER	André	Conseiller départemental	Madame	TESSIER	Dominique	Conseillère départementale
Monsieur	LEMONNIER	Luc	Conseiller départemental	Madame	LUCOT-AVRIL	Virginie	Conseillère départementale
Monsieur	TASSERIE	Sebastien	Conseiller départemental	Madame	SINEAU PATRY	Cécile	Conseillère départementale
Madame	DURANDE	Florence	Conseillère départementale	Monsieur	BERTRAND	Nicolas	Conseiller départemental
Monsieur	LEJEUNE	Michel	Conseiller départemental	Madame	MSICA GUEROUT	Christelle	Conseillère départementale
Madame	ALLAIS	Sophie	Conseillère départementale	Monsieur	ROUSSELIN	Jean-Louis	Conseiller départemental
Madame	COTTEREAU	Chantal	Conseillère départementale	Madame	CARON	Marine	Conseillère départementale
Madame	LEFEBVRE	Blandine	Conseillère départementale	Monsieur	DUVAL	Christian	Conseiller départemental
Madame	THIBAudeau RAINOT	Florence	Conseillère départementale	Madame	FLAVIGNY	Catherine	Conseillère départementale
Madame	CANU	Pierrette	Conseillère départementale	Monsieur	MARCHE	Frédéric	Conseiller départemental
Monsieur	REGNIER	Didier	Conseiller départemental	Madame	VIEUBLE	Nacéra	Conseillère départementale
Membres représentant les Communes							
Monsieur	CORITON	Bastien	Maire de Caudebec-en-Caux	Madame	DUPARC	Fabienne	Maire de Notre-Dame-de-Bliquetuit
Madame	FIRMIN-LE-BODO	Agnès	Maire-adjoint du Havre	Monsieur	BLOND	Eric	Maire-adjoint de Fauville-en-Caux
Monsieur	THEVENOT	Jean-Pierre	Maire de Cany-Barville	Monsieur	GUEGAN	François	Maire d'Harfleur
Monsieur	JOUAN	Gérard	Maire de la Chaussée	Madame	GAUTIER-HURTADO	Maria-Dolorès	Maire de Saint-Martin-du-Ma-noir
Membres représentant les EPCI							
Monsieur	MARECHAL	Daniel	Maire de Derchigny-Graincourt, membre de la com-com du Petit Caux	Monsieur	LEROY	Philippe	Maire de Franqueville St Pierre, membre de la Métropole Rouen Normandie
Monsieur	COUTEY	Guillaume	Maire de Malaunay, membre de la Métropole Rouen Normandie	Madame	DIALLO	Dieynaba	Conseillère municipale de Petit-Couronne, membre de la Métropole Rouen Normandie
Membre de droit							
Monsieur	MACCIONI	Pierre Henri	Préfet	Monsieur	MAGDA	Jean-Marc	Directeur de cabinet du Préfet
Membres consultatifs							
Colonel	BENKEMOUN	André	Directeur départemental	Colonel	VITALBO	Marc	Directeur adjoint
Médecin-Colonel	SENEZ	Thierry	Médecin-Chef	*	*	*	*
Capitaine	PERDRIX	Samuel	Collège de sapeurs-pompiers professionnels officiers	Capitaine	TACONNET	Luc	Collège de sapeurs-pompiers professionnels officiers
Caporal	BRU	Thomas	Collège de sapeurs-pompiers professionnels non officiers	Caporal	GIBASSIER	Mathieu	Collège de sapeurs-pompiers non officiers
Capitaine	HENRY	André	Collège de sapeurs-pompiers volontaires officiers	Lieutenant	GUEROULT	André	Collège de sapeurs-pompiers volontaires
Adjudant	PASQUIER	Hervé	Collège de sapeurs-pompiers volontaires non officiers	Adjudant	NOURY	Stéphanie	Collège de sapeurs-pompiers volontaires non officiers
Commandant	TESNIERE	Hervé	Président de l'UDSP	*	*	*	*
Monsieur	PROUST	Dominique	Payeur départemental				